

UNAISSSE, une association engagée :

En cette période « socialement » agitée, nous trouvons nécessaire de réaffirmer les objectifs de notre association

CREATION d'un METIER d'accompagnants scolaires et défense des personnels agissants en tant que tel:

Un système à multi-vitesses s'est actuellement mis en place, provoquant un sentiment d'injustice. Les dispositifs créés au fil des années concernant les conditions de recrutement se côtoient, cela aboutit à des inégalités de traitement de personnels exerçant pourtant la même mission.

La mission est la même, mais sous des statuts différents (AVS, AED, EVS, CUI and co...)

D'aucun pensent que les AVS ayant bénéficié d'une reprise par les associations, sont des « privilégiés » et qu'on laisse de côté des personnels exerçant cette mission mais sous des statuts différents. Il semblerait aussi que les EVS vivent leurs derniers jours

Un dispositif en remplaçant un autre est un modèle malheureusement bien connu que nous déplorons...

Souvenons-nous des « emplois jeunes » qui ont disparus au profit des « assistants d'éducatifs »... C'est un cycle logique pour des dispositifs précaires...

D'aucun semblent craindre que la création d'un dispositif pérenne, pourrait leur ôter leur influence, et limiter leurs subventions.

D'autres encore surfent sur la vague, et produisent des travaux largement copiés-collés des réflexions d'autres personnes...

Ce type de débat est contre productif, et joue clairement le jeu des décideurs.

En fait ce qu'il faut savoir, sur la situation actuelle c'est que seulement une petite centaine d'AVS a été repris non sans avoir luttés avec acharnement pour obtenir des CDD!

En effet, tout personnel basculant vers un système associatif est un poste équivalent temps plein perdu pour l'Education Nationale (ce qui représente 2 ou 3 personnes, soit 4 à 6 élèves accompagnés en moyenne) et les subventions proposées aux associations repreneuses sont en-deçà du coût réel d'un accompagnant.

C'est proprement scandaleux!

Presque de l'esclavagisme moderne, tant on peut lire sur le net ou dans la presse des exemples de renouvellement de contrats avec une quotité horaire identique au précédent mais avec une baisse de salaire en prime!!

Et comme si les choses n'étaient pas assez désolantes, des enfants vont se retrouver sans accompagnant après la Toussaint! Les contrats de 6 mois des EVS arrivants à leur terme ne seront pas renouvelés! Quel gâchis! Ces EVS vont se retrouver à pointer à Pôle emploi, tandis que des familles vont devoir faire face à cette nouvelle situation! Se battre toujours se battre! Les uns pour

avoir un emploi, qu'ils avaient et auraient aimés conserver; les autres pour tout simplement avoir le droit d'être scolarisés!

Le vrai combat à mener est bel et bien la création d'un vrai métier!

Il faut faire évoluer les choses dans le bon sens c'est-à-dire dans le sens d'un service fiable et viable permettant aux personnels désirant accomplir cette mission de le faire dans des conditions normales d'un contrat de travail décent!

C'est à cette seule condition que l'aide nécessaire aux enfants en situation de handicap et à leur famille sera cohérente! Les emplois « jetables », tels qu'ils le sont actuellement, sont loin de répondre à leurs besoins.

Créer un véritable métier, pour:

Un seul et unique statut

Un recrutement identique

Une vraie rémunération

Une vraie cohésion dans les missions dévolues à l'accompagnant

Un turn-over plus limité

Une vraie formation

L'accès au métier sera forcément conditionné à un niveau d'études et/ou à une expérience.

Cela semble faire « peur » à certains, qui n'en auraient pas le niveau (le niveau de diplôme exigé pour l'accès au métier.

Il est pourtant tout à fait envisageable, afin de laisser au personnel exerçant actuellement (et ce quelque soit son statut), de prendre en compte les années d'expérience dans un possible recrutement. Il y aura de toute façon une période de transition durant la mise en place du métier, qui permettra à terme de remplacer les divers statuts précaires par le vrai statut de « métier ».

Qui va financer ? Nous dirons nos détracteurs !

C'est la question évidemment cruciale, celle qui bloque la situation actuellement... Mais les fonds actuellement mis dans les dispositifs précaires pourraient apporter une première réponse... Sans compter que les « mises au chômage » coûtent à Pôle Emploi !

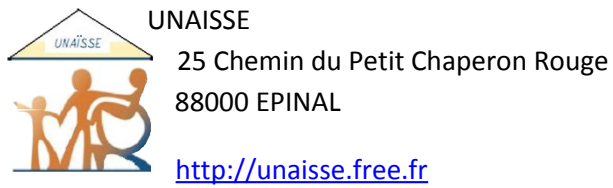
Nous ne voyons que des avantages à la création d'un métier:

- meilleur traitement des personnels,
- meilleures réponses aux besoins des enfants en situation de handicap...
- Et une rubrique à ajouter au répertoire des métiers!

Enfin, une vraie création d'emploi! Avec des besoins importants à la clef!

UNAISSSE lutte pour que cette mini révolution ait enfin lieu!

Créer un métier, n'est pas si fréquent ! N'ayons pas peur des changements positifs!



unaisse@free.fr